Image not found or type unknown

Licenciement pendant la période d'essai

Par **gaelle57**, le **03/03/2011** à **21:43**

Bonjour à tous,

ce jour, j'ai été accusée de vol par mon patron, bien entendu, sans preuves, aucune.
Ma période d'essai se terminant le 09 mars, il a voulu me faire signer la rupture et j'ai refusé.
Je me suis donc mise en arrêt maladie.
J'ai contacté l'inspection du travail cet après-midi, et ils m'ont dit que mon employeur devait me licencier car le délai pour rompre la période d'essai était trop court.

Ma patronne ne veut rien entendre et à cette heure-ci je suis dans le doute...

qui a raison? qui a tort? merci pour vos futures réponses.

Par **P.M.**, le **03/03/2011** à **22:00**

Bonjour,
Ce n'est pas parce que le délai est trop court avant le terme de la période d'essai mais parce que sa rupture n'interviendrait pas pour une question d'évaluation professionnelle mais pour une raison disciplinaire que l'employeur devrait initier une procédure de sanction pouvant aller jusqu'au licenciement avec convocation à un entretien préalable...
Il est à noter que votre arrêt-maladie prolonge le terme de la période d'essai...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés